



Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 25 Août 2011

L'an deux mille onze et le vingt - cinq août, à dix - huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Turbie, s'est réuni en session ordinaire, en l'Hôtel de Ville, salle habituelle des délibérations, sous la présidence de Nicolas BASSANI, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 16 Août 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : **22** PRESENTS : **15** VOTANTS : **22** PROCURATIONS : **7**

Présents : Arlette ZAMBONI, Denise GELSO, Jean - Jacques RAFFAELE, Marcel RENAUD, Hélène GROUSELLE, Adjoint.

Martine CAPELLO, Henri LANTERI, Achim HERGET, Brigitte TAPIERO, Philippe MATZ, Laure CHIBANE, Pierre ARADO, William DESMOULINS, Josyane LAHORE, Eugène MARTIRE, Conseillers Municipaux.

Ont donné pouvoir :

- | | |
|------------------------------|---------------------------|
| ➤ Nicolas LEYSSIEUX | à Nicolas BASSANI |
| ➤ Alexandre BERRO | à Laure CHIBANE |
| ➤ Maurice PLEBANI | à Henri LANTERI |
| ➤ Liliane CLOUPET | à Denise GELSO |
| ➤ William DESMOULINS | à Jean - Jacques RAFFAELE |
| ➤ André - François PELLEGRIN | à Arlette ZAMBONI |
| ➤ Henri ADONTO | à Eugène MARTIRE |

Secrétaire de séance : Pierre ARADO

Secrétaire Adjoint : Muriel BOUSQUET, DGS

Monsieur le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'Assemblée et informe ses collègues des pouvoirs reçus.

Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance et du Secrétaire Adjoint : Pierre ARADO et Muriel BOUSQUET, DGS, sont élus à l'unanimité. Après lecture du procès verbal de la dernière séance, Monsieur le Maire demande son approbation. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il poursuit par la lecture de l'Ordre du Jour :

- ❖ Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de La Turbie et l'Association sportive " Tennis Club des trois Corniches "
- ❖ Taxe d'aménagement : détermination du taux
- ❖ Création d'un espace cinéraire et extension du cimetière communal : accord sur le projet et demandes de subventions
- ❖ Convention avec RTE pour le passage d'une canalisation 63 000 KV

- ❖ Désignation des membres représentant la Commune auprès de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID)
- ❖ Retrait de la Commune de la Société coopérative URBANCOOP suite à la cession des lots de copropriété
- ❖ Prise en charge des frais de participation au Congrès de l'Association Intercommunale des Elus de la Nationale 7 (AIRE N 7)
- ❖ CARF : Rapport d'activités exercice 2010
- ❖ Délégation au titre de l'article L 2122-22 du CGCT pour les marchés et accords cadres passés selon la procédure adaptée

Informations

Il donne les informations suivantes :

- **Aménagement du Quartier Détras** : ouverture d'une phase de concertation avec la population : 1^{ère} réunion publique le 28 septembre à 19 h et 2^{ème} réunion publique le 28 Octobre à 19 h
- **Plan d'alignement de la Route de la Tête de Chien** : Enquête publique du 30 Septembre au 21 Octobre
- Lecture du courrier adressé par le Chef de Cabinet de SAS le Prince de Monaco relatif au mariage princier
- Un article sur le musée du Trophée des Alpes est paru dans L'Avenir Côte d'Azur du 19 Août 2011 (La Turbie : un musée moderne et interactif)
- Lecture du courrier adressé par ESCOTA concernant le Chemin du Gayan
- **67^{ème} Anniversaire de la Libération de La Turbie** :
Le Samedi 3 Septembre 2010 à 18 h 00, Le Conseil Municipal se rendra au Monument aux Morts où se déroulera la Cérémonie de Commémoration de l'Anniversaire de la Libération de notre Commune.
- **Fête Patronale de la Saint Michel** :

Samedi 17 :	Tournoi de Foot Ball
Dimanche 18 :	Aubades à la Population
Samedi 24 :	Dîner dansant animé par les Benty Brothers
Samedi 24 & Dimanche 25 :	Concours de boules au Clos de l'Amendola
Jeudi 29 Septembre :	Messe Solennelle et apéritif d'honneur
Samedi 1 ^{er} Octobre :	14h30 Après midi des enfants avec le Magicien Cyril DELAIRE
	19h00 : Méchoui
	21h00 Loto
Installation des forains :	22 Septembre au 2 Octobre inclus

Je vous invite à y participer.

Je vous rappelle que les 24 & 25 Septembre, Sarre fête la Saint Maurice. Il me semble opportun qu'une délégation du Conseil Municipal se rende dans notre ville jumelle.

Monsieur le Maire propose ensuite de passer au premier point inscrit à l'ordre du jour.



Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 25 Août 2011

n° 2011 - 56 **Convention d'objectifs et de moyens** **entre la Commune de La Turbie** **et l'Association sportive** **" Tennis Club des trois Corniches "**

Monsieur le Maire expose :

" En application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, il convient de passer une convention d'objectifs avec l'Association sportive " Tennis Club des trois Corniches ".

Cette convention définira les conditions de mise à disposition des installations et du partenariat avec la Commune pour une durée de quatre ans. Cette convention ne pourra être renouvelée tacitement.

Elle donnera lieu, d'une part, au paiement d'une redevance annuelle de 1 200 € (mille deux cents euros) par l'Association sportive, et d'autre part, à un engagement de la Commune de réaliser, avant le 31 Décembre 2012, un terrain de football à cinq sur l'un des courts existants.

Aussi, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer une convention pour la période allant du 1^{er} septembre 2011 jusqu'au 31 août 2015, conforme au projet présenté, qui sera annexé à la délibération ".

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer, avec l'Association sportive " Tennis Club des trois Corniches ", une convention qui définira les conditions de mise à disposition des installations et du partenariat avec la Commune pour une durée indiquée.

n° 2011 - 57 **Taxe d'aménagement : détermination du taux**

Monsieur le Maire expose :

" L'article 28 de la loi n.2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 crée un chapitre fiscalité de l'aménagement dans le Code de l'Urbanisme.

A partir du 1^{er} mars 2012, la taxe d'aménagement a pour vocation de se substituer à la taxe Locale d'Équipement (TLE), dont le taux pour notre commune est de 5%, à la taxe départementale pour le financement des Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (TD/CAUE), à la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) et à la participation pour programme d'aménagement d'ensemble (PAE).

Je vous rappelle que cette taxe doit permettre de satisfaire aux besoins en équipements publics, de gérer les espaces naturels, de faire fonctionner les CAUE, notamment. Elle est perçue en partie par la commune et en partie par les départements à chaque opération de construction, de reconstruction et d'agrandissement.

Ainsi, vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants, je vous demande d'instituer le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal ".

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

Adopte.

n° 2011 - 58
Création d'un espace cinéraire
et extension du cimetière communal :
accord sur le projet et demandes de subventions

Monsieur le Maire expose :

" Lors de la séance plénière du 12 juillet dernier, je vous ai présenté le projet d'espace cinéraire et d'agrandissement du cimetière, dans son périmètre actuel.

Le projet prévoit la réalisation d'un espace cinéraire dans la partie nord du cimetière. Conformément à la réglementation en vigueur, celui-ci sera équipé d'un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres, et d'un columbarium de 24 cases, pour y déposer les urnes pendant la durée de la concession. Le projet prévoit aussi la pratique du rite crémaliste, à savoir : un mur support de souvenir permettant de conserver le nom des défunts dont les cendres ont été dispersées, un socle de cérémonie pour le dépôt momentané d'une urne et plusieurs bancs pour le repos des visiteurs.

Considérant la demande toujours importante de caveaux dans le cimetière communal, et profitant des travaux rendus nécessaires pour réaliser l'espace cinéraire, il est également prévu la création, à l'intérieur du cimetière, de 18 caveaux supplémentaires.

Ce projet, préparé par des architectes spécialistes de ces aménagements, répond aux objectifs d'aménagement fonctionnel, évolutif, économique en espace et en entretien, esthétique.

L'estimation sommaire des travaux pour réaliser ce projet, qui devra obligatoirement être terminé avant la fin de l'année 2012, s'élève à 175 963 € HT.

Vu l'avis favorable émis par la commission des Finances lors de sa réunion en date du 10 Août 2011,

Je vous demande de bien vouloir me donner votre accord pour la réalisation de ce projet et de m'autoriser à demander des subventions ".

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**



Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal

le 25 Août 2011

à l'unanimité,

Autorise le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions, aux taux les plus élevés possible, auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat, et de tout autre organisme susceptible d'apporter une contribution financière à la Commune.

n° 2011 - 59

Convention avec RTE

pour le passage d'une canalisation 63 KV

Monsieur le Maire expose :

" Pour la majeure partie de ses besoins en électricité, la principauté de Monaco reste dépendante de son alimentation depuis le réseau public de transport d'électricité.

Pour répondre à une croissance rapide et certaine des besoins électriques, la SMEG a décidé de renforcer l'alimentation électrique monégasque en créant un troisième poste 63 Kv appelé Monte-Carlo.

Pour alimenter ce nouveau poste en haute tension, la SMEG a demandé à RTE son raccordement sur le réseau public de transport, pour une puissance de 70 MW et une mise en service en 2012.

Les différentes options de raccordement du poste 63 Kv ont été examinées et celle sur celui dénommé Trinité Victor est la plus pertinente. Cette nouvelle liaison soulagera les lignes existantes alimentant le poste de Beausoleil, confortant ainsi la sécurité électrique des communes environnantes. Elle sera entièrement souterraine et équipée d'un câble de télécommunication à fibres optiques nécessaire à son exploitation.

Dès le lancement des premières études sur le tracé le plus pertinent, RTE nous a consultés. J'ai émis un avis défavorable sur un premier tracé qui traversait le village et RTE nous a proposé une autre solution qui longe l'autoroute.

Maintenant, à ce stade de la procédure, les tronçons ayant été étudiés dans le détail avec RTE, aussi, je vous propose de donner notre accord au passage de cette ligne souterraine, sur les parcelles communales suivantes :

Section B n° 730, Sillet, sur une longueur de 125.50 mètres, moyennant une compensation forfaitaire de 6 275 euros,

Section B n° 805, Giram supérieur, sur une longueur de 54 mètres, moyennant une compensation forfaitaire de 2 700 euros,

Section A n° 644, Braousche, section B n° 1020, 802, 804, 103, 108, 446, 445, 459, sur une longueur de 296 mètres, moyennant une compensation forfaitaire de 14 813 euros

ET de m'autoriser de ce fait à signer les conventions Csai 08 (implantation de lignes souterraines avec inconstructibilité totale sur la bande de servitudes) avec RTE EDF Transport telles qu'annexées à la présente délibération ".

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

Autorise

- le passage de la ligne souterraine 63 Kv, sur les parcelles communales précitées
- le Maire à signer avec RTE EDF, les conventions Csai 08 y afférentes.

<p>n° 2011 - 60</p> <p>Désignation des membres représentant la Commune auprès de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID)</p>

Monsieur le Maire expose :

" L'Article 1650 A du Code Général des Impôts dispose que chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique prévu à l'article 1609 nonies C, doit obligatoirement créer, par délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis, une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Pour que cette commission puisse exercer à compter du 1^{er} Janvier 2012, les services de l'Etat ont demandé à la CARF de prendre, dès à présent, une délibération qui décide de la création de la CIID et de la désignation des commissaires titulaires et suppléants. Composée de onze membres, à savoir le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué et dix commissaires, elle intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux.

Ces éléments ont été évoqués lors de la Commission des Finances du 4 Juillet 2011 et du Bureau Communautaire du même jour.

Les commissaires, ainsi que leurs suppléants en nombre égal, seront désignés par le Directeur Départemental des Finances sur la base d'une liste de contribuables dressée par la CARF, sur proposition de ses Communes membres.

En vue de la création de la CIID qui sera décidée et validée lors du prochain Conseil Communautaire, la CARF souhaite que chacune des Communes membres délibère pour désigner ses représentants.

Aussi, il nous appartient de choisir le commissaire titulaire qui représentera notre Commune au sein de la CIID, ainsi que son suppléant ".

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**



Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 25 Août 2011

Désigne

- Denise GELSO au poste de commissaire titulaire,
- Nicolas BASSANI au poste de commissaire suppléant.

n° 2011 - 61 **Retrait de la Commune de la Société coopérative** **URBANCOOP suite à la cession des lots de copropriété**

Monsieur le Maire expose :

" Afin de contrôler et de veiller au bon déroulement de l'opération immobilière dite de l'Olivier, sise à La Turbie, avenue de la Pinède, il avait été décidé de prendre des parts dans le capital de la société coopérative d'intérêt collectif Urbancoop, dont le siège social se trouve Rue Maccarani à Nice.

Les opérations étant maintenant terminées et ayant donné lieu à la vente de 11 logements en location accession et Pass foncier, l'immeuble étant maintenant géré par la loi du 10 juillet 1965 sur la copropriété, il convient d'effectuer le retrait de ladite société coopérative.

Ainsi, je vous propose de me donner votre accord pour cette opération "

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

Approuve l'opération de retrait de la Commune du capital de la de la Société coopérative d'intérêt collectif Urbancoop.

n° 2011 - 62 **Prise en charge des frais de participation** **au Congrès de l'Association Intercommunale** **des Elus de la Nationale 7 (AIRE N 7)**

Monsieur le Maire expose :

" Hélène GROUSELLE participera au Congrès de l'Association Intercommunale des Elus de la Nationale 7 (AIRE N 7) qui se tiendra à Charbonnière les Bains, le 24 Septembre prochain.

Je vous propose que la Commune, conformément à la réglementation en vigueur, lui rembourse les coûts induits par ce déplacement, notamment les frais de transport, d'hébergement et de restauration ".

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

Adopte.

<p style="text-align: center;">n° 2011 - 63 CARF : Rapport d'activités exercice 2010</p>
--

Monsieur le Maire expose :

" La loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a apporté des améliorations pour la transparence du fonctionnement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et impose au Président de l'Etablissement la remise d'un rapport d'activités aux maires des Communes membres.

L'Article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que : " Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque Commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ".

Le Conseil Communautaire de la Riviera Française a pris acte du rapport d'activités de l'exercice 2010 lors de sa séance du 25 Juillet 2011. Il a précisé que celui-ci sera tenu à la disposition des administrés au secrétariat de la Mairie.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte du rapport d'activité de la Communauté de la Riviera Française pour l'année 2010 qui vous a été adressé préalablement à cette séance pour examen".

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

Prend acte.

<p style="text-align: center;">n° 2011 - 64 Délégation au titre de l'article L 2122-22 du CGCT</p>
--



Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 25 Août 2011

pour les marchés et accords-cadres passés selon la procédure adaptée

Monsieur le Maire expose :

" Conformément à l'article L 2122.22 et L 2122.23, je vous donne lecture des décisions que j'ai été amené à prendre en application de la délégation d'attribution consentie par délibération du 21 mars 2008 :

Mission d'assistance juridique et de conseil dans le domaine de la commande publique pour les besoins de la commune de La Turbie. Marché de prestations de services
Cabinet attributaire : Public Sourcing, Domaine de Bellevue, 675 chemin de Pontes, 13450 Puyricard
Coût total HT : 9.000 € HT marché à bons de commande

Marché de Travaux d'évacuation de déblais, chemin des Carrières
Entreprise attributaire : société ALBERTI SAM, 7 rue du Gabian, 98000 Monaco
Coût total HT: 25.560 € HT

Marché pour l'acquisition et la pose de 17 stores mécaniques pour l'école primaire - Marché de fournitures
Fournisseur attributaire : SAS Storea, 14 Bd Pape Jean XXIII, 06300 NICE
Coût total HT : 10.420 € HT

Marché pour l'acquisition et l'installation de la climatisation à l'école maternelle
Fournisseur attributaire : GE Concept, 5 avenue de la Siagne, 06220 Vallauris
Coût total HT : 16.200 €

Marché travaux de débroussaillage, à bons de commande
Attributaire : GAEP Insertion espaces verts, 7 chemin du Plan, 06730 Saint André de la Roche
Montant du marché HT : 6.418 €

Mission de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée pour la réalisation des voiries et réseaux primaires nécessaires à l'opération DETRAS
Groupement attributaire du marché : SNC Lavalin – SETOR – Atelier AG, 16 cours JB Langlet, 51100 Reims
Montant du marché : 131.500 € HT "

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

Prend acte.

Tour de table :

L'Ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose un tour de table :

- ⌘ Josyane LAHORE demande quelles mesures peuvent être prises contre les sangliers qui se promènent sur le Chemin des Révoires.
- ⌘ Hélène GROUSELLE indique qu'il y a eu une belle fréquentation touristique à La Turbie pour la saison estivale.
- ⌘ La séance est levée à 20 h 00.

Monsieur le Maire clôt cette séance à 20 h 00.

Au cours de cette séance, ont été prises les délibérations n° 2011 - 56 à 2011 - 64.

Ont signé les membres présents :

Nicolas BASSANI

Arlette ZAMBONI

Denise GELSO

Jean - Jacques RAFFAELE

Marcel RENAUD

Hélène GROUSELLE

Martine CAPELLO

Henri LANTERI

Nicolas LEYSSIEUX

Absent

Achim HERGET

Alexandre BERRO

Maurice PLEBANI

Absent

Absent

Brigitte TAPIERO

Liliane CLOUPET

Philippe MATZ



Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal le 25 Août 2011

Absente

Laure CHIBANE

André - François PELLEGRIN

Pierre ARADO

Absent

William DESMOULINS

Josyane LAHORE

Eugène MARTIRE

Absent

Absente

Henri ADONTO

Le compte rendu sommaire de la séance a été affiché le 30 Août 2011.

Absent

Les délibérations ont été reçues à la Préfecture le 30 Août 2011.